2018/
2019

L'ÉTAT EN ÎLE-DE-FRANCE

Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris

AMÉLIORER VOTRE QUOTIDIEN

Chers habitants d'Île-de-France,

Vous trouverez dans ces quelques pages l'essentiel des actions menées en 2018 par l'Etat en Île-de-France. Soyez certains qu'elles ont été portées avec pour objectif principal : améliorer votre quotidien.
Lorsque l'Etat investit massivement sur la régénération des transports en commun ; qu'il développe de nouvelles lignes pour mieux circuler de banlieue à banlieue avec le Grand Paris Express par exemple ; qu'il innove sur les routes pour moins de nuisances sonores ; qu'il impulse la production de logements pour tous et finance des projets de dynamisation des cœurs de ville en grande couronne ; ou encore qu'il règlemente pour préserver l'environnement et améliorer la qualité de l'air et de l'eau ; finalement il améliore durablement votre qualité et cadre de vie par son travail de chaque jour.

Lorsque l'Etat finance les 43 projets d'intérêt régional de rénovation urbaine en Île-de-France ; qu'il incite les grands établissements nationaux culturels à « Sortir du cadre » en créant des projets avec les habitants des quartiers en politique de la ville ; qu'il soutient les territoires qui portent une ambition éducative pour les jeunes dans ces quartiers ; qu'il accompagne individuellement les jeunes éloignés de l'emploi grâce au plan régional d'insertion pour la jeunesse ; qu'il subventionne des emplois francs pour diminuer le chômage dans les quartiers en difficulté ; ou encore qu'il augmente les places d'hébergement d'urgence pour les sans-abri, les demandeurs d'asile et les réfugiés ; qu'il réglemente, contrôle et déploie des mesures pour lutter contre l'habitat indigne aussi bien que des mesures de lutte contre les discriminations femmes-hommes ; sous ces différentes actions, il est un acteur essentiel pour réduire les inégalités encore trop fortes dans notre région.

Enfin, lorsque l'Etat régional se réorganise ; qu'il développe des solutions numériques comme la création du premier chatbot des services de l'Etat dédié aux start-ups ou l'accueil personnalisé sur rendez-vous proposé par les services des impôts ; il s'adapte pour être, au plus près, au service des usagers et leur facilite la vie.
Je salue ici le travail de tous les services de l'Etat en Île-de-France qui œuvrent chaque jour pour que ces actions concrètes profitent aux Franciliens. C'est l'esprit même de l'intérêt général.

Outre les enjeux de mobilité, de transition écologique et de réduction des disparités, de grands défis attendent encore notre région : l'organisation des JOP 2024, le Grand Paris institutionnel, les grands projets de développement urbain et économique, etc. Bien sûr, porter ces ambitions ne sera pas un chemin tranquille. Pour autant, je ferai mienne la citation de Sénèque « ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas, c'est parce que nous n'osons pas qu'elles sont difficiles ».

Ces projets sont une chance exceptionnelle de création de richesses et d'emplois pour tous les Franciliens, et je m'y attelle chaque jour avec les 11 000 agents de l'Etat en Île-de-France pour que ce soit le cas.

Michel Cadot
Préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris

SOMMAIRE

ENVIRONNEMENT / AMÉNAGEMENT / TRANSPORTS

#AMÉLIORER LE CADRE ET LA QUALITÉ DE VIE DE TOUS LES FRANCILIENS

1 #Priorité aux transports du quotidien 5

Interview de Thierry Dallard, président du directoire de la Société du Grand Paris

2 #Routes et innovations 6

Entretenir et investir
Innover sur les routes

3 #Grands projets et exigence environnementale 11

Production de logements
Développer les logements sociaux et intermédiaires
Politique d'agrément équilibrée
Réduire l'impact environnemental des projets de développement
Cohésion des territoires

4 #JOP 2024 19

Interview de Nicolas Ferrand, directeur général exécutif de la SOLIDEO

SOCIAL / EMPLOI / HÉBERGEMENT

#POUR UNE RÉPUBLIQUE PLUS JUSTE ET ÉGALITAIRE

1 #Politique de la ville 21

Projet d'intérêt régional (PRIR)
Sortir du cadre
Cités éducatives

2 #Emploi 24

Plan régional pour l'insertion de la jeunesse

Interview de Anahid Sikarciyan, éducatrice spécialisée à Villiers-le-Bel et référente de parcours du PRIJ

Emplois francs
Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC)

3 #Cohésion sociale 27

Plan régional de prévention et de lutte contre la pauvreté
Service civique
Prescri'Forme - l'activité physique sur ordonnance en Île-de-France

4 #Hébergement 29

Mobilisation hivernale sans précédent
Hébergement des demandeurs d'asile et intégration des réfugiés

5 #Lutte contre l'habitat indigne 32

Habitat indigne
Copropriétés dégradées
Interview de Gilles Bouvelot, directeur général de l'Établissement public foncier d'Île-de-France (EPFIF)

6 #Lutte contre les discriminations 34

Egalité professionnelle et lutte contre les agissements sexistes et les violences sexuelles au travail
Violences sexistes et sexuelles au travail
Lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains à Paris

#SERVICES AUX PUBLICS : ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ

1 #Réforme territoriale de l'État pour s'adapter à la nouvelle gouvernance francilienne 37

Recentrage de l'État en Île-de-France sur son cœur de mission
Affirmation du fait métropolitain en Île-de-France

2 #Prélèvement à la source personnalisé 39

Impôts en temps réel
Accueil personnalisé sur rendez-vous

3 #Chatbot des services de l'État en Île-de-France 40

4 #Cellule de continuité économique 41

LES CHIFFRES CLÉS DE L'ÉTAT EN ÎLE-DE-FRANCE

11 000 agents des services déconcentrés

Composés des :

- 8 préfectures de département : Paris, Seine-et-Marne, Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Val-d'Oise
- et des directions régionales :
  - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE)
  - Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France (DRIEE)
  - Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS)
  - Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRIAAF)
  - Direction régionale des affaires culturelles (DRAC)
  - Direction régionale des finances publiques (DRFIP)
  - Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Île-de-France (DRIHL)
  - Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France (DRIEA)
  - Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE)

2,5 Mds€ de crédits budgétaires

#AMÉLIORER LE CADRE ET LA QUALITÉ DE VIE DE TOUS LES FRANCILIENS

Dans une région Capitale comme l'Île-de-France, les attentes en matière de logements et de transports sont immenses. L'objectif des services de l'État est d'y répondre en mobilisant, en soutenant et en accompagnant tous les acteurs concernés.
La grande diversité des territoires qui composent la région, et parfois ses disparités et inégalités, sont un défi pour l'État qui doit adapter ses politiques publiques au plus près du terrain tout en impulsant une stratégie régionale et en ayant des exigences communes en matière environnementale, de production de logements et de bureaux, d'accessibilité aux transports, de dynamisation des centres-villes, etc.

1 #Priorité aux transports du quotidien

L'Île-de-France est pourvue d'une infrastructure très développée, 16 lignes de métros pour un linéaire de 220 kms, 1 700 kms de RER et de trains, 127 kms de lignes de tramways ou tram-trains, 5 600 kms de pistes cyclables et bientôt 200 kms de métro automatique du Grand Paris Express, 55 kms de voies nouvelles et rénovées du prolongement Eole, 77 kms de tramways et trams-trains et 18 kms de prolongement de Métro).
Avec **41 millions de déplacements quotidiens**, ces infrastructures sont mises à rude épreuve et se dégradent rapidement. C'est pourquoi, après plus de 20 ans de sous-investissement dans les transports du quotidien, l'État a choisi d'investir massivement pour l'amélioration et le développement de ces transports.

L'État va investir 33 Mds d'€ pour le quinquennat dans les transports du quotidien (dont 23 Mds € pour leur développement), soit plus du double investi au cours du dernier quinquennat (15,6 Mds € dont 7,5 Mds € pour leur développement).

Le Contrat de Plan État-Région (CPER) de l'Île-de-France prévoit un investissement de 7,6 Mds € sur la période 2015-2020, dont 1,4 Md€ pour l'État et 1,6 Md€ pour la Société du Grand Paris (SGP). La priorité de l'État sur le volet transports urbains se mesure au taux de réalisation, à plus de 50 % à fin 2018, avec une projection de taux d'exécution entre 70 et 75 % à fin 2019. L'État est donc sur un rythme permettant d'envisager une réalisation complète du CPER à son terme : 158 M€ engagés en 2015, 168 M€ en 2016, 176 M€ en 2017, 240 M€ en 2018, 278 M€ en 2019.

Concrètement, l'État s'engage à poursuivre le développement des transports du quotidien permettant de désenclaver les territoires ou de décharger les lignes actuelles, développement symbolisé par le Grand Paris Express et le prolongement de la ligne Eole. Mais ce sont également des investissements conséquents pour le prolongement de la ligne 11 à Rosny-Bois-Perrier et de la ligne 14 au Nord, la réalisation du T12 Express, du T13 Express, du T11 Express, du T4, du T9, du T10 du T1 Est et de plusieurs Bus à haut niveau de service sur le territoire francilien.

L'État investit également aux côtés de la Région Île-de-France pour sécuriser et rendre plus robuste le réseau ferroviaire existant afin de garantir le déploiement d'un nouveau système d'exploitation automatisé Nexteo sur les lignes B et D du RER et l'arrivée d'un nouveau matériel roulant plus capacitaire dès 2025.

#RER A noter : les schémas directeurs des RER représentent près de 30 % des investissements annuels avec un total de 1,3 Md€ sur la période dont une grande partie sert à améliorer les infrastructures et à les adapter pour le nouveau matériel roulant. Une part importante de cet investissement porte sur les RER B et D démontrant l'engagement pour ces deux lignes :

	2017	2018	2019	2020
RER B	95	114	98	207
RER D	36	56	46	175
Total RER	166	246	206	485

Investissement annuel sur les RER B et D (et total des investissements RER) sur le CPER depuis 2017 (M€)

À terme, ces investissements permettront, entre autres, d'améliorer durablement les conditions de circulation des Franciliens en augmentant la ponctualité des trains, en assurant une accessibilité facilitée et un confort des usagers, en réduisant les incidents techniques.

Le volume de travaux sur les réseaux existants est sans précédent et appelle des gestions particulières, en rupture avec les pratiques habituelles.

L'État est attentif à ce que la réalisation des travaux se fasse dans le respect des conditions de déplacement des Franciliens, notamment aux heures de pointe.

Chiffres clés

33 Mds€ pour le quinquennat dans les transports du quotidien (dont **23 Mds€** pour leur développement)

7,6 Mds€ prévus par le CPER 2015-2020 de l'Île-de-France dont **1,4 Md€** pour l'État et **1,6 Md€** pour la Société du Grand Paris (SGP)

#Axe ferroviaire Paris-Nord

L'Axe ferroviaire Paris-Nord va concentrer ces prochaines années une somme inédite de travaux de par leur ampleur : régénération des rails et voies du RER B, nouveau système d'exploitation automatisé et de signalisation Nexteo, CDG Express pour assurer la liaison directe entre l'aéroport de Roissy et Paris-Centre, interconnexions du Grand Paris Express avec le réseau RER au Bourget, franchissement urbain de Pleyel (liaisons olympiques, interconnexion entre les RER B, D, le Grand Paris Express), Gare du Nord 2024, Roissy-Picardie, etc.

Le Premier ministre a confié le 30 octobre 2018 au préfet de la région d'Île-de-France une mission de coordination pour réaliser les travaux dans des conditions acceptables pour les usagers, tout en conciliant l'échéance des JOP 2024 et l'engagement de la France vis-à-vis du CDG Express et du franchissement urbain de Pleyel, ainsi que la priorité donnée par le Gouvernement aux transports du quotidien et, en conséquence, la recherche d'un moindre impact des travaux sur les voyageurs.

Dès la fin octobre 2018, le préfet a instauré un comité réunissant les différents maîtres d'ouvrages, entreprises ferroviaires et collectivités impliqués pour coordonner les travaux sur l'axe Paris-Nord.

RER D - Stade de France @Alex Profit

Les conclusions de ce travail ont conduit le préfet de région à proposer dans son rapport deux scénarios, techniquement réalisables, permettant de réaliser les travaux dans des conditions acceptables pour les usagers : un scénario avec une livraison du CDG Express en mai 2024, un autre scénario avec une livraison du CDG Express en décembre 2025.

Le préfet propose également de poursuivre la réflexion sur la création d'un fonds d'indemnisation visant le dédommagement en cas d'incidents de chantier du CDG Express perturbant le rafic sur le RER B et de pérenniser le trafic sur le RER B et de pérenniser le comité de coordination de l'axe Nord permettant un contrôle et un suivi collectif du respect des engagements pris par SNCF Réseau entre l'État, l'autorité organisatrice des transports et les collectivités territoriales.

#GRAND PARIS EXPRESS

Thierry Dallard
Président du directoire de la Société du Grand Paris

Où en sont les chantiers du nouveau métro ?
Le Grand Paris Express tourne à plein régime. Trois tunneliers sont déjà à l'œuvre et 126 chantiers de gares ou d'ouvrage de service sont en cours. Depuis trois ans, nos travaux montent en puissance et 2019 sera l'année d'un vaste changement d'échelle du projet. En effet 15 tunneliers seront en action d'ici fin 2019. Les données économiques sont elles aussi en forte croissance puisque plus de 2 600 entreprises bénéficient des marchés liés au Grand Paris Express, dont près de 2 000 TPE et PME pour un montant de 875 millions d'euros. En Île-de-France cela représente 1 176 TPE et PME pour un montant de 625 M€. Déjà plus de 5 300 personnes travaillent à la réalisation du nouveau métro, dont 911 d'entre elles en insertion, réalisant 581 647 heures.

Comment le projet est-il financé ?
La Société du Grand Paris fonctionne comme une société de projet privé et recourt à l'emprunt pour coller aux pics d'activités des chantiers. L'enjeu, pour un chantier de cette envergure en zone urbaine dense, est d'aller le plus vite possible de sorte à limiter les nuisances. En outre, le Grand Paris Express génèrera 10 à 20 milliards d'euros de PIB supplémentaires par rapport au PIB naturel de la Région, une fois mis en service. Plus le réseau sera construit rapidement, plus l'économie du pays bénéficiera de cette croissance supplémentaire. Les marchés financiers sont séduits par le Grand Paris Express, comme en témoigne le grand succès de nos deux premières émissions d'obligations vertes.

Les 200 kilomètres de nouvelles lignes de métro automatique portés par la SGP sont aussi une réponse aux besoins de déplacement du quotidien, notamment de banlieue à banlieue. Entre 2018 et 2022, plus de 16 Mds€ de dépenses publiques seront engagées par la SGP pour la réalisation du réseau, avec un rythme annuel compris entre 3 et 3,5 Mds€ selon les années. La SGP a déjà engagé en investissements plus de 10 Mds€ sur le GPE. Cela se traduit notamment par la progression des chantiers des lignes 14 sud, 15 sud et 16.

Les calendriers sont-ils tenus ?
Toutes les lignes du réseau peuvent être réalisées à horizon 2030. Nous mettons tout en œuvre pour tenir l'objectif fixé par le Premier ministre. La mobilisation des équipes de la Société du Grand Paris est totale et nous avons déjà embauché près de cent nouveaux collaborateurs grâce à l'augmentation du plafond d'emplois voulue par l'État. Les deux vagues de recrutements d'environ deux cent professionnels, couplées à la réorganisation de l'entreprise que nous sommes en train de conduire, sont une condition indispensable pour maîtriser les délais et les coûts de réalisation du Grand Paris Express. J'ajoute que, cet été, à l'issue du rapport d'audit extérieur, nous préciserons le calendrier des appels d'offres.

2 #Routes et innovations

#Entretenir et investir

En 2018, l'État a poursuivi la modernisation du réseau routier national non concédé (RRN) Île-de-France, avec **14 opérations terminées ou engagées** sur les 27 opérations inscrites au Contrat de Plan État-Région (CPER).
Depuis 2015, c'est un montant total de **132 M€** qui a été investi pour améliorer les conditions de circulation des usagers des autoroutes et routes nationales et la qualité de vie des Franciliens.

Parmi ces opérations : les travaux d'aménagement du pont de Nogent (Val-de-Marne), inaugurés fin mars 2019, la déviation de la N19 à Boissy-Saint-Léger (Val-de-Marne) avec la fin des travaux de génie civil du nouveau tunnel, le contournement Est de Roissy (Seine-et-Marne) avec le lancement des travaux de construction d'un nouveau pont au-dessus de la ligne à grande vitesse, ou encore le lancement de l'aménagement routier de l'échangeur A14/A86 à Nanterre (Hauts-de-Seine).

À la suite de l'effondrement d'une partie du mur de soutènement de l'A15 à Argenteuil, le 15 mai 2018, l'État a engagé un programme de vérification des autres murs de soutènement construits selon une technique similaire. Seuls deux murs de soutènement de la N118 situés à Sèvres ont alors été identifiés comme nécessitant un renforcement urgent. Les mesures de précaution ont été prises en décembre 2018, sans impact majeur pour les usagers. Les travaux de confortement ont démarré en mai 2019.

Echangeur A14/A86

Les enseignements de l'hiver 2017/2018

Les 6 et 7 février 2018, l'Île-de-France a connu un phénomène météorologique hivernal d'une intensité et d'une durée exceptionnelles pour la région, qui a occasionné le blocage de nombreux usagers notamment à la jonction entre l'A86 et la RN118. Les équipes de la direction des routes Île-de-France avaient alors mobilisé 70 saleuses / déneigeuses, répandant plus de 3 000 tonnes de sel, et une permanence du PC zonal de circulation en continue.
Ces enseignements ont permis d'éviter une nouvelle crise routière lors des deux épisodes hivernaux de fin janvier 2019 en prévoyant notamment des équipements complémentaires pour la viabilité hivernale 2018-2019 dans le secteur de la jonction entre l'A86 et la RN118.

Michel Cadot, préfet de la région d'Île-de-France au centre d'entretien et d'intervention de la DIRIF

Des mesures organisationnelles complémentaires ont été prises par la Préfecture de Police, comme la possibilité de décider de la fermeture préventive de la RN118 lors de l'activation du niveau 3 du plan.

#Innover sur les routes

En partenariat avec la Région Île-de-France, l'État porte de nombreuses innovations pour améliorer la route.

Il s'agit en premier lieu de la mise en œuvre du **programme de voies dédiées aux transports en commun**. Avec la mise en service de la voie dédiée sur l'A12 en septembre 2018, ce sont déjà 4 voies dédiées qui sont réalisées sur les 9 prévues au programme prioritaire conclu en 2014 entre l'État, la Région, et Île-de-France Mobilités.

En parallèle, l'État mène les études pour l'ouverture de voies dédiées au **covoiturage**. Ainsi, pour la première fois en France, un capteur pour le covoiturage a été expérimenté à l'été 2018 sur l'A86. Il s'agissait de tester, sur une autoroute à fort trafic, un capteur capable de déterminer automatiquement le nombre de personnes à bord d'un véhicule en circulation.
L'État pilote en parallèle une étude visant à déterminer les sections d'autoroutes et de routes nationales sur lesquelles des voies dédiées au covoiturage pourraient être mises en place avec un début d'expérimentation en 2020.

L'innovation sur les routes passe également par **la régulation du trafic** sur 75 bretelles d'autoroutes achevés par l'Etat en 2018, pour un gain jusqu'à 20 % sur le temps de parcours, par des revêtements réduisant le bruit de la circulation utilisés pour rénover 25 sections d'autoroutes et routes nationales (depuis 2017) soit 60 km.

Enfin, le partage d'une vision à long terme (2030 et 2050) du devenir des autoroutes, périphérique et voies rapides et structurantes du Grand Paris est l'un des grands enjeux initiés en 2018 par les collectivités membres du Forum métropolitain du Grand Paris, en partenariat avec l'État et l'Association des Maires d'Île-de-France (AMIF).

Gestionnaire de la partie la plus importante du réseau considéré, et, par le contrat de plan État / Région, l'un des principaux financeurs de son développement, l'État s'est engagé dans la **consultation « routes du futur du Grand Paris »**, en apportant une contribution financière et une expertise technique notamment sur les aspects « modélisations des déplacements » en pilotant la réalisation d'un scénario tendanciel partagé et en éclairant les hypothèses des groupements avec les outils internes de modélisations des déplacements.

3 #Grands projets et exigence environnementale

Portée par la dynamique du Grand Paris et ses grands projets d'infrastructures, la région demeure très attractive pour les entreprises et ses habitants. Aussi, répondre aux besoins en logements comme en bureaux est une priorité pour l'Etat et ses établissements publics d'aménagements (EPA) à travers leurs grands projets urbains. L'objectif est de **maintenir la production de 70 000 logements par an**.

#Production de logements

Cet objectif a été dépassé en 2018 avec **84 600 logements commencés et 90 500 logements autorisés** dont 7 273 logements autorisés portés par les EPA soit 8 % du nombre total de logements autorisés en Île-de-France pour l'année 2018.

L'État porte de grandes opérations d'aménagement, en partenariat avec les collectivités à travers

#Développer les logements sociaux

La production de logement doit permettre d'offrir un logement pour tous. Aussi, l'État et ses partenaires se fixent pour objectif de développer les logements sociaux et intermédiaires.

Après deux années consécutives en forte hausse, 28 830 logements locatifs sociaux ont été agréés en 2018, soit une baisse de 4,3 % par rapport à l'année précédente.

L'offre nouvelle répond aux besoins de rééquilibrage territorial. Le nombre d'agréments de prêts locatifs aidés d'intégration (PLAI) est en progression constante.

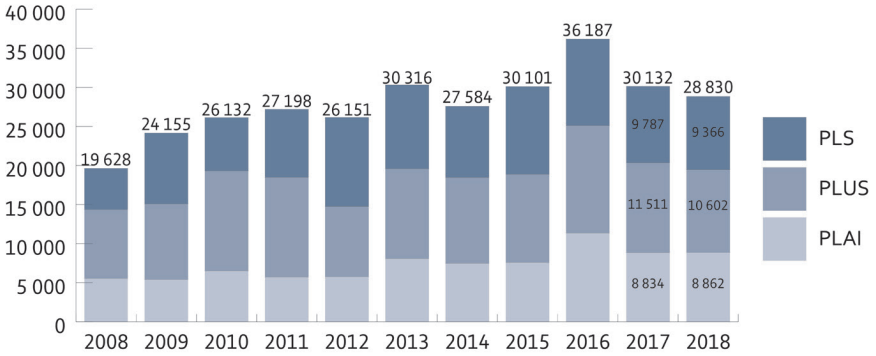

Évolution du nombre d'agréments de logements sociaux depuis 2008

La stratégie régionale pour le développement du logement intermédiaire a permis l'accroissement constant ces dernières années du nombre d'agréments de ce type de logements : 4 843 logements intermédiaires ont été agréés et 850 logements ont bénéficié d'une convention avec l'agence nationale de l'habitat (Anah) intermédiaire en 2018.

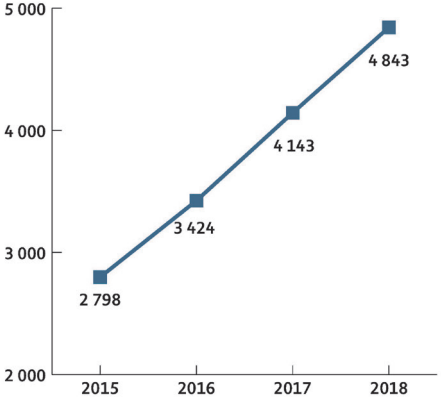

Nombre d'agréments de logements intermédiaires depuis 2015

L'objectif principal de la préfecture de région est d'accompagner la requalification du parc tertiaire obsolète mais aussi d'assurer la création de logements dans les territoires déséquilibrés du centre et de l'ouest de l'agglomération parisienne.
La préfecture de région a ainsi mis en place des orientations générales pour encadrer l'instruction des demandes d'agrément de bureaux afin d'assurer :
- la mixité en faveur du logement, qui s'applique sur l'ensemble des territoires d'application de la loi SRU;
- un équilibrage logement-bureau, qui s'applique dans un périmètre dit « d'attention renforcée » constitué des territoires marqués par des déséquilibres persistants. Il inclut également toute commune carencée au titre de la loi SRU.

Des dispositions spécifiques sont mises en place dans les opérations d'intérêt national (OIN) du quartier d'affaires de La Défense avec des dérogations tout en promouvant la mixité urbaine aux franges le long du boulevard circulaire.

Les orientations concernant les agréments d'entrepôts déclinent les orientations du SDRIF sur la logistique. Un périmètre « d'attention renforcée », constitué des territoires ruraux dans lesquels l'étalement de la logistique « routière » a été identifié, l'objectif étant de concentrer les entrepôts de grande taille dans les 11 aires logistiques existantes et à proximité des ports et terminaux ferroviaires.

En 2018, 4,8 millions de m^2 de surface de plancher ont été agréés contre 3,9 en 2016 et 2017 (soit + 26 %).
Cette forte augmentation s'explique par les opérations de bureaux, avec près de 3 millions de m^2 agréés en 2018 contre 2,3 en 2017 (+ 23 %). Les autres locaux (PME-PMI, enseignement...) passent de 461 000 m^2 à près de 800 000 m^2 (+ 72 %).
Les entrepôts atteignent 1,2 million de m^2 contre 1,06 en 2017 et 1,05 million en 2016.

Ces chiffres traduisent des situations différenciées selon les territoires : un développement tertiaire concentré pour près de 50 % dans les Hauts-de-Seine, puis en Seine-Saint-Denis et à Paris, alors que le développement logistique est majoritairement situé en Seine-et-Marne.

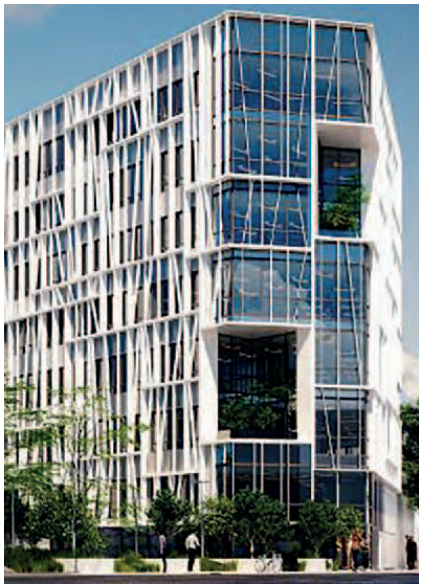

Perspective du projet de bureaux à Aubervilliers Aimé Césaire @Les Nouveaux Constructeurs

Chiffres clés

4,8 millions de m² de surface de plancher agréés en 2018

295 dossiers instruits en 2018 contre **265** en 2017 (+ 11 %) et **218** en 2016.

328 arrêtés préfectoraux pris en 2018 contre **289** en 2017 (+ 13 %) et **240** en 2016.

Baisse des refus et retraits : **15** contre **24** en 2017

#Réduire l'impact environnemental des projets de développement

Pleinement conscient des dangers d'une urbanisation mal maîtrisée, consommatrice d'espaces naturels, l'État réglemente et en même temps encourage les projets à forte valeur environnementale pour un aménagement durable.

Les impacts des activités humaines et industrielles sur la biodiversité, tout comme sur la qualité de l'air ou de l'eau peuvent être limités en développant une logique de projet qui s'appuie sur un diagnostic des milieux naturels et des espèces.

Il s'agit de conduire les études d'impacts et d'appréhender les sujets environnementaux le plus en amont possible pour alimenter la conception du projet.

Les **EcoQuartiers** en sont un exemple. Le label EcoQuartier n'est pas une norme mais une réponse adaptée aux contextes et enjeux locaux en matière d'aménagement durable.
Il récompense des projets bien pilotés, associant les citoyens au processus d'aménagement.

En 2018, 4 opérations ont été labellisées ÉcoQuartiers Étape 2 (chantier) et Étape 3 (quartier livré) sur 8 candidatures déposées pour les territoires d'Île-de-France et instruites par la DRIEA et les directions départementales des territoires.

Pour la septième campagne de labellisation en 2019, à, 20 opérations seraient candidates au Label EcoQuartier en Île-de-France (14 pour l'Étape 2 – quartier en chantier, 5 pour l'Étape 3 – quartier livré, et 1 pour l'Étape 4 – quartier confirmé et vécu).

Par ailleurs, une dizaine de communes ont signé la Charte EcoQuartier depuis début 2019 (l'Étape 1 du label leur est automatiquement attribuée), pour de futures opérations susceptibles de candidater aux étapes suivantes de labellisation dans les années à venir.

Ecoquartier Boucicaut (75) @DREIA

#À noter : Au titre des codes de l'environnement, de l'énergie, et du code minier, la DRIEE, qui pilote l'encadrement réglementaire, analyse les projets ayant une incidence sur l'environnement autorise des projets franciliens dont la réalisation a une incidence sur la qualité de l'environnement, comme les opérations du Grand Paris Express ou des JOP 2024.

En outre, l'État et ses partenaires mettent en œuvre des actions concrètes pour améliorer la qualité de l'air et de l'eau au profit de la santé des Franciliens, de la faune et de la flore de la région.

La pollution atmosphérique a des conséquences sanitaires importantes en Île-de-France, évaluées à près de 10 000 morts prématurées par an. Aussi, l'Etat veille à **la qualité de l'air à travers le plan de protection de l'atmosphère (PPA)** et la feuille de route pour la qualité de l'air, approuvés en 2018.

Après un peu plus d'un an, près de 87 % des actions de la feuille de route francilienne en faveur de la qualité de l'air sont opérationnelles ou en cours de mise en œuvre concernant le développement de la pratique du vélo (49 actions), le soutien aux véhicules peu émissifs en polluants (28 actions) et l'amélioration des transports en commun. L'État a lancé en ce sens, en mai 2019, un appel à manifestation d'intérêt de 3 millions d'euros avec l'ADEME.

Les services de l'État (préfecture de région et DRIEE) copilotent avec la ville de Paris un plan d'actions visant à accélérer la reconquête de la qualité de l'eau de la Seine et de la Marne. L'objectif emblématique est de parvenir à **une qualité de l'eau permettant la baignade** à l'échéance des jeux olympiques et paralympiques de 2024 et en Marne en 2022.

En 2018, 23 sites de baignade sur la Seine et la Marne ont été choisis pour décliner le plan d'action avec comme priorités la lutte contre les mauvais branchements, la mise en conformité des réseaux de collecte et la gestion à la source des eaux pluviales.

Les inondations de mai-juin 2016 et de janvier 2018 ont remis en évidence la vulnérabilité de notre bassin à une crue majeure de la Seine et de ses affluents et nous rappellent l'importance d'agir collectivement pour **la prévention des inondations.**

L'État a établi une feuille de route de projets prioritaires à mener pour protéger les enjeux principaux du bassin contre les inondations, et en particulier l'Île-de-France où plus de 800 000 habitants vivent en zone inondable.

#À savoir : 19 éoliennes (50 MW) sont installées. D'autres projets vont voir le jour (déjà autorisés par la DRIEE ou en cours d'instruction). Pour autant, l'Île-de-France reste en retard.

#Cohésion des territoires

Le cadre et la qualité de vie des franciliens se mesure également à l'offre de services qu'ils leur sont offert sur tout le territoire. L'État est présent pour équilibrer ces services entre la métropole et les territoires péri-urbains et ruraux qui composent l'Île-de-France. C'est pourquoi, le gouvernement a lancé plusieurs plans d'actions pour soutenir la dynamisation des centres-villes de la grande couronne et augmenter le taux de couverture du très haut débit et celui de la couverture mobile 4G en Île-de-France.

Le plan « Action cœur de ville », destiné à redonner de l'attractivité et du dynamisme aux centres-villes des villes moyennes du territoire français, qui concentrent 23 % de la population française et 26 % de l'emploi total, a été officiellement lancé par le Premier ministre lors de la conférence nationale des territoires le 14 décembre 2017.

Le 27 mars 2018, le ministre de la Cohésion des territoires a dévoilé la liste des 222 villes bénéficiaires, dont 19 candidatures (22 communes) retenues en Île-de-France:

- 78 / Rambouillet, Sartrouville, Trappes, Limay/Mantes-la-Jolie, Poissy, Les Mureaux ;
- 91 / Arpajon, Corbeil-Essonnes, Évry-Courcouronnes, St Michel-sur-Orges, Étampes ;
- 77 / Fontainebleau/Avon, Montereau-Fault-Yonne, Coulommiers, Meaux, Nemours, Melun ;
- 95 / Persan/Beaumont, Gonesse.

En 2018, l'État régional a mobilisé 4,9 M€ (1,2 M€ par département) pour le financement des premières actions matures du programme Action cœur de ville.

Chiffres clés

Plus de **5 Mds€** mobilisés sur 5 ans, dont :

1 Md€ de la Caisse des dépôts en fonds propres, **700 M€** en prêts

1,5 Md€ d'Action Logement

1,2 Md€ de l'Anah.

En matière de **Très Haut Débit,** l'objectif de l'État et de la Région, partagé avec les collectivités et les opérateurs depuis 2013 est de faire de l'Ile-de-France la première région fibrée d'Europe en apportant le Très Haut Débit par fibre optique à l'ensemble des foyers et des entreprises : garantir le bon haut débit (8Mégabit/s minimum) pour tous dès 2020, le très haut débit (> 30Mégabits/s) pour tous dès 2022 et une couverture mobile de qualité 4 G généralisée d'ici à 2020.

Chiffres clés

4 G Mobile : 83,1% du territoire couvert en 4G tous opérateurs

Fibre optique : 73% taux de couverture en Île-de-France. Hors Paris et les Hauts-de-Seine, **le taux de couverture** se situe entre **45%** (Seine-et-Marne) et **64%** (Val d'Oise).

4 #JOP 2024

#L'État en mode projet pour les JOP

L'action de l'État régional s'inscrit en complémentarité et en parfaite adéquation avec les actions de la DIJOP et la SOLIDEO pour être au rendez-vous de cet évènement hors-norme dans le respect des engagements du dossier de candidature et des attentes de Paris 2024.

Pour la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 à Paris, un certain nombre de travaux et réflexions nécessitent des interventions de l'Etat à travers notamment la DRIEE : instruction de procédures environnementales, contribution à des avis, mobilisation des acteurs, etc.

Une prise en compte « exemplaire » des enjeux environnementaux et du développement durable, le plus en amont possible, est nécessaire pour satisfaire les exigences du CIO et les engagements de la candidature de Paris, les exigences des citoyens et laisser un héritage de qualité.

Afin de garantir la bonne mise en place de ce projet, la DRIEE a organisé une coordination efficace entre ses différents services qui auront à contribuer à ce projet « JOP 2024 », mais également en liaison avec les autres services de l'État concernés. Cette coordination permet de manager au mieux les délais pour tenir les échéances de réalisation des équipements nécessaires aux JOP tout en garantissant la préservation des enjeux environnementaux, et l'atteinte d'une qualité de l'eau « satisfaisante » pour la tenue des épreuves olympiques ; de sécuriser la cohérence des prises de position ; d'accompagner les différents porteurs de projet pour une meilleure sécurité juridique des projets et une bonne contribution au développement soutenable.

“ ”

Nicolas Ferrand,
directeur général exécutif
de la SOLIDEO

Présentez-nous la SOLIDEO, établissement public de l'Etat
Notre mission est de livrer et de superviser l'ensemble des ouvrages olympiques et paralympiques, dans le respect des exigences calendaires, programmatiques, budgétaires, environnementales et sociales[1] .
Portés par 29 maîtres d'ouvrage (publics, privés, collectivités, promoteurs), ils sont imaginés et conçus dans la perspective de l'héritage des Jeux : reconvertis en 2025 en équipements, logements et bureaux.

Où en est le Village olympique et paralympique, à Saint-Ouen-sur-Seine, Saint-Denis et L'Île-Saint-Denis ?
Le projet avance exactement dans le calendrier annoncé. La consultation des groupements d'investisseurs/foncières et de promoteurs a été lancée en mars dernier. Les candidats retenus viennent d'être dévoilés et les lauréats seront choisis à la fin du mois de novembre. Les chantiers démarreront au 1er trimestre 2021.
A l'occasion de la réalisation de cet ouvrage qui accueillera à terme 6 000 habitants, nous voulons mettre en valeur les savoir-faire français et permettre à nos entreprises de disposer d'une vitrine à l'international.

Et les autres ouvrages ?
La consultation pour le Cluster des médias (1 300 logements en héritage à Dugny) interviendra à l'automne. Quant au Centre aquatique olympique, les candidatures sont en cours d'analyse.
Au total, plus de 350 appels d'offre et appels à projets seront lancés entre l'été 2019 et l'été 2021.
Tous les ouvrages doivent être livrés au 1er trimestre 2024 au Comité d'organisation Paris 2024 afin d'offrir une expérience parfaite aux athlètes en juillet.

« La question de l'héritage des Jeux est cruciale. Nous avons inversé la logique en commençant par imaginer ce que sera le village olympique en 2025 avant de penser à 2024. »

[1] 25 % du montant des marchés des ouvrages seront réservés aux PME, TPE et acteurs de l'ESS. 10 % des heures travaillées seront dédiées aux publics éloignés de l'emploi.

#POUR UNE RÉPUBLIQUE PLUS JUSTE ET ÉGALITAIRE

L'Île-de-France est un territoire de contrastes.
La région représente plus de 30% du PIB national, première région économique d'Europe avec 816 000 entreprises, 100 000 chercheurs et le plus grand nombre de brevets de hautes technologies déposés qui en font la première région d'Europe pour ses capacités et ses dépenses en R&D, et le premier parc immobilier d'entreprises en Europe.
En même temps, elle compte 1,6 million de personnes habitant dans les quartiers de la politique de la ville (13% de la population régionale), soit 30% des QPV en France, plus de 770 000 chômeurs dont 18% dans les QPV, 718 650 demandeurs de logement social (au 31 déc 2018) et compte plus de la moitié (22 000) des hébergements pour demandeurs d'asile en France.
A ce titre, l'État en Île-de-France est pleinement mobilisé pour réduire ses inégalités et accompagner les plus défavorisés à travers les dispositifs mis en place par le gouvernement, doublés des initiatives lancées par la préfecture de région et les directions régionales.

1 #Politique de la ville

#Projet d'intérêt régional (PRIR)

Le nouveau plan national de renouvellement urbain (NPNRU) concerne en Île-de-France, 102 quartiers prioritaires de la ville dont 59 sont des projets d'intérêt national (PRIN) suivis par l'ANRU et 43 des projets d'intérêt régional (PRIR). Ces derniers sont pilotés par le préfet de région à travers une réunion technique partenariale regroupant l'ensemble des partenaires, installée le 14 mai 2018.

Le programme a été lancé par la signature en novembre 2018 de la déclaration d'engagement du premier PRIR en Île-de-France, à Tremblay-en-France, qui préfigure les 42 autres opérations de ce type qui entreront dans une phase opérationnelle d'ici la fin de l'année 2019.
9 PRIR – Ivry, Courcouronnes, Saint-Ouen, Arnouville-les-Gonnesse et Gonesse, Torcy, Tremblay-en-France, Paris, Ris-Orangis, Nanterre - ont obtenu un cadrage financier par les partenaires régionaux. Cette enveloppe validée leur permet de poursuivre l'élaboration du projet et préparer la convention pour finaliser la contractualisation.

Chiffres clés

Ces financements prévus à hauteur de **41 M€** (**33 M€** de prêts et **8 M€** de subventions) permettent d'ores et déjà d'intervenir dans les quartiers pour améliorer le cadre de vie avec la programmation suivante :

- démolition de **770** logements sociaux ;
- réhabilitation d'environ **900** logements sociaux ;
- participation à la réhabilitation de **400** logements en copropriétés ;
- participation aux financements d'équipements de services et d'aménagements des espaces à hauteur de **20 M€** (groupe scolaires, centres commerciaux, voiries de désenclavement etc.).

#Sortir du cadre

Organisé autour de **20 conventions de jumelage** qui associent de grands établissements nationaux reconnus pour leur excellence culturelle tels que le Louvre, le château de Versailles ou le Musée d'Orsay avec des quartiers situés en « zone de sécurité prioritaire » (ZSP), **le dispositif « ZSP-Culture »** , initié en 2016 par la préfecture de la région d'Île-de-France afin de lutter contre les inégalités, renforcer la cohésion sociale et émanciper les habitants, favorise l'accès à la culture à des publics qui en sont éloignés.

Chaque établissement, financé à hauteur de de 60 000 € /an l'État régional, par an définit en toute liberté le projet qu'il entend développer dans le quartier avec lequel il est jumelé, en partenariat étroit avec les structures associatives présentes sur le terrain et les réseaux d'éducation populaire.

Après avoir évalué les conventions en 2018 et fort de la réussite du projet, le préfet de région a décidé de poursuivre et d'élargir ces partenariats à d'autres quartiers identifiés dans le cadre du Plan Régional d'Insertion de la Jeunesse (PRIJ), pour la période 2019 - 2021.

3 établissements rejoignent le projet 2019-2021 pour "Sortir du cadre", nouveau nom du dispositif :

- le centre Pompidou musée national d'art moderne (MNAM)
- le Panthéon
- le Hall de la chanson « centre national du patrimoine de la chanson, des variétés et des musiques actuelles ».

#Cités éducatives

Expérimenter les cités éducatives en Île-de-France, telle a été la volonté du préfet de région, accompagné du recteur de la région académique après les annonces du Président de la République sur les quartiers en mai 2018.

Aussi, l'Île-de-France a été la 1ère région à recruter une coordonnatrice régionale des cités éducatives et à proposer de soutenir les projets éducatifs dans et hors de l'école de 35 territoires franciliens dans le cadre du label national « Cités éducatives ». En mai 2019, 23 d'entre eux ont été retenus « éligibles au label ». Pour autant, la préfecture de région soutiendra tous les territoires engagés dans des démarches partenariales.

“ ”

Nadette Fauvin,
coordonnatrice régionale des cités éducatives en Île-de-France

Des cités éducatives en Île-de-France, quels bénéfices pour les territoires ?

Les cités éducatives sont organisées à partir de 3 cercles. Le premier est celui de l'école, le deuxième est celui d'une action collective et cohérente entre les services de l'État, les collectivités, les associations, les habitants, les entreprises pour l'éducation des enfants et des jeunes avec leurs parents dans tous les temps dans et hors l'école. Le troisième cercle est ouvert pour élargir le champ des possibles des enfants et jeunes jusqu'à 25 ans.

Les bénéfices seront d'abord un accompagnement des enfants et des jeunes plus cohérent et plus efficace. Ensuite, la solidarité entre tous, y compris avec les habitants au service de l'éducation : cette alliance républicaine, montrera l'engagement qui existe dans ces territoires et modifiera leur image. Cela donnera envie à des familles, des entreprises de venir s'y installer. Enfin, nous allons relever le défi d'une ambition égale entre ces territoires et les autres, et la concrétiser. Nous allons leur donner confiance en l'avenir.

2 #Emploi

L'Île-de-France est la première région économique de France et l'une des premières européennes. En outre, les jeux olympiques et paralympiques de 2024 ainsi que la dynamique de construction du Grand Paris Express constituent deux projets structurants qui seront également de véritables gisements d'emplois et de croissance.
Dans ce contexte de dynamisme économique, l'une des priorités de l'État en Île-de-France est de faire en sorte que ce dynamisme régional bénéficie à tous et notamment à ceux qui sont éloignés de l'emploi.
Pour cela, le gouvernement et le préfet de région ont initié des plans d'actions privilégiant les méthodes partant du terrain.

#Plan régional pour l'insertion de la jeunesse (PRIJ)

Lancé en avril 2018 par le préfet de région, le plan régional pour l'insertion de la jeunesse des quartiers prioritaires, le PRIJ, a vocation à offrir, d'ici fin 2020, un **accompagnement renforcé et personnalisé à 10 000 jeunes en difficulté d'insertion** âgés de 16 à 25 ans et issus de l'un des 77 quartiers prioritaires franciliens. Le PRIJ est né d'un constat simple : il existe déjà une myriade de dispositifs d'aide pour les jeunes, qui atteignent difficilement vraiment ceux qui en ont besoin.
C'est pourquoi 31 groupes opérationnels à l'échelle communale ou intercommunale, composés de services de l'État, des collectivités, de pôle emploi, des missions locales et de la CAF ont été constitués, et **400 référents de parcours** ont été formés pour assurer l'identification des jeunes les plus en difficulté et leur apporter des réponses adaptées.

“ ”

Anahid Sikarciyan,
Éducatrice spécialisée
à Villiers-le-Bel et référente
de parcours du PRIJ

L'objectif du PRIJ est de ramener les jeunes vers le chemin de l'emploi. En tant que référente, comment y parvenez-vous ?

Pour la commune de Villiers-le-Bel, le dispositif du PRIJ est porté par la mission jeunesse. Son organisation a été pensée collectivement avec les acteurs impliqués dans le dispositif et se décline par une organisation en binôme : un « repérant » au contact quotidien des jeunes en la personne d'un animateur socio-culturel de Maison de Quartier associé à un « référent de parcours » en la personne d'un éducateur spécialisé de chez IMAJ, ou un référent de parcours du Programme de Réussite Educative (PRE) de la ville pour les jeunes de 16/18 ans.

La première étape consiste (pour les repérants) à repérer, identifier les jeunes les plus éloignés de l'emploi et des institutions et de leur proposer des temps de rencontre avec les référents de parcours afin de leur présenter le PRIJ et de les inscrire sur le dispositif avec leur accord. Par la suite, cela nécessite des entretiens individuels, entre les jeunes et les référents de parcours, afin de définir les envies d'emploi ou de formation, ainsi que la viabilité de ces projets.

Le travail de confiance du public envers les référents est grandement facilité par la présence des repérants tout au long de l'accompagnement. Ils peuvent ainsi être soutien des référents et ainsi montrer au jeune que le travail mené mobilise les professionnels, au-delà des rendez-vous institutionnels ou informations collectives auxquels ils doivent participer.

Concrètement, comment les accompagnez-vous ?

En tant que référent de parcours, nous nous devons d'être présents de manière appuyée, en contactant les jeunes et en étant présents sur certains lieux du territoire très régulièrement. C'est cette constante présence qui favorise l'adhésion et l'investissement des jeunes dans leur parcours. Notamment lorsqu'il s'agit de jeunes sortis du système depuis de longues années, avec une culture de défiance des institutions.

Nous proposons aux jeunes des rendez-vous à intervalles réguliers et rapprochés afin de les maintenir dans une dynamique de projet et de ne pas « les perdre » au cours de l'accompagnement. Il leur est aussi proposé un accompagnement physique lorsqu'ils doivent se rendre dans certaines structures ou réunions, afin de favoriser un premier contact avec des partenaires de l'emploi ou de la formation.

Nous nous devons d'être en contact régulier entre professionnels de l'insertion afin d'être plus efficient dans l'accompagnement de ces jeunes. C'est pourquoi nous contactons les conseillers Mission Locale, Garantie Jeune ou Espace Emploi et parfois aussi les professionnels qui accompagnent les jeunes sous main de justice, afin de nous présenter et être en capacité d'apporter des réponses justes aux jeunes lorsqu'ils nous interpellent.

#Emplois francs

Le dispositif des emplois francs est plus souple et plus large que sa première expérimentation car il vise l'ensemble des demandeurs d'emploi sans conditions d'âge et inclut les CDD de plus de six mois, alors que la première expérimentation ne prenait en compte que les CDI. Ce nouveau dispositif est également financièrement plus incitatif, la prime versée aux entreprises va jusqu'à 15 000 € sur trois ans pour les embauches en CDI et jusqu'à 5 000€ sur deux ans pour les CDD de plus de six mois.

A la fin de l'année 2018, **1 368 contrats** au titre des emplois francs avaient été signés en Ile-de-France. L'objectif d'ici fin 2019 en Île-de-France est d'**atteindre 9 200 emplois francs**.

Expérimenté depuis avril 2018 dans 101 quartiers prioritaires de la ville, le dispositif des emplois français est désormais étendu à l'**ensemble des 272 quartiers prioritaires franciliens**, soit près de 200 000 demandeurs d'emploi.

Plusieurs mesures d'assouplissement sont mises en œuvre :

- le délai maximal pour l'entreprise qui dépose une demande d'aide auprès de Pôle Emploi après la signature du contrat de travail a été allongée de 2 à 3 mois ;
- l'éligibilité aux emplois francs a été élargie aux adhérents au contrat de sécurisation professionnelle résidant dans un QPV francilien ;
- le versement de l'aide pourra être poursuivi en cas de renouvellement d'un CDD ou de transformation d'un CDD en CDI.

#Pacte Régional d'Investissement dans les compétences (PRIC)

Le PIC est un plan d'ampleur sans précédent de formation au bénéfice des publics les plus éloignés de l'emploi (au niveau national un million de jeunes peu qualifiés ainsi qu'un million de demandeurs d'emploi faiblement qualifiés).
2018 marque le démarrage de ce plan avec le déploiement par le Conseil Régional de près de **24 000 places supplémentaires**, qui représentent un engagement financier de l'État de plus de 107 millions d'euros.
Les formations sont principalement axées sur les savoirs transversaux - savoir de base, bureautique/ numérique…- et les dispositifs d'insertion à destination des jeunes via l'ouverture de places dans les E2C et le financement de parcours d'entrée dans l'emploi. Sont également déployées des formations qualifiantes portant sur des métiers ou secteurs en tension et des formations encourageant l'usage des technologies numériques.

La déclinaison régionale – le Pacte Régional d'Investissement dans les compétences (PRIC) – a été signée le 4 avril 2019 entre l'État et Le Conseil Régional. En contrepartie d'un engagement financier important pouvant atteindre **1 Md€ sur 4 ans**, l'État porte, à travers le PRIC, une exigence en termes d'accompagnement adapté aux publics, notamment les plus en difficulté. En outre, le PRIC francilien doit permettre de répondre aux enjeux de grands projets structurants tels le Grand Paris Express, les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 et le plan régional d'insertion pour la Jeunesse (PRIJ).

3 #Cohésion sociale

#Plan régional de prévention et de lutte contre la pauvreté

La stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté présentée par le Président de la République le 13 septembre 2018 entend s'attaquer à la reproduction de la pauvreté dès les premières années de la vie, garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants, assurer à tous les jeunes un parcours de formation leur permettant d'acquérir des compétences et de prendre leur indépendance, rendre les droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité et investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi.

Ouverture de la conférence régionale des acteurs en décembre 2018

La mise en œuvre de cette stratégie s'appuie sur l'organisation d'une conférence régionale des acteurs lancée le mardi 18 décembre 2018 pour l'Île-de-France, ainsi que sur l'engagement d'une contractualisation triennale avec les départements.

Les actions des chantiers prioritaires « Enfance et droits essentiels des enfants », « Jeunes », « Insertion et rôle des entreprises dans la lutte contre la pauvreté » et « Travail social et accès aux droits » sont élaborées au sein de groupes de travail associant l'ensemble des partenaires et seront présentées lors de la deuxième conférence régionale des acteurs en juin 2019.

L'État y consacrera **10,8 M€** auxquels s'ajouteront les **8,3 M€** du Fonds d'appui pour l'Insertion (FAPI) dont les crédits ont été reconduits pour 2019.

#Service civique

Afin de sensibiliser les jeunes à cet engagement particulier qu'est le service civique, la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) a organisé en 2018 17 évènements de promotion rassemblant 3 500 jeunes, ainsi qu'une semaine de recrutement sous la forme de 19 speed dating permettant à 582 jeunes de bénéficier à l'issue d'un service civique.

Chiffres clés

11 675 jeunes volontaires entrés en mission pendant l'année 2018, soit une progression de **5 %** par rapport à 2017

51% des jeunes accueillis étaient demandeurs d'emploi ou inactifs avant leur mission

Plus de la moitié **des jeunes ont plus de 20 ans** (environ **55 %**), l'âge moyen étant de **21 ans**

1/3 des missions en lien avec la solidarité, l'éducation **20%**, le sport **18 %**, la culture **14%**

42,7% réalisées à **Paris** et **12,8 %** en **Seine-Saint-Denis**, entre **6** et **9,7 %** pour les autres départements

56 % des missions réalisées par **des femmes**

#Expérimentation du service national universel

En 2018, le président de la République a souhaité la mise en place du Service National Universel (SNU), afin de développer une culture de l'engagement et l'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Une mission de préfiguration a été mise en place au niveau national, placée auprès du secrétaire d'Etat en charge de la jeunesse auprès du Ministre de l'Education nationale.

Le SNU sera expérimenté dès juin 2019, dans treize départements dont le Val d'Oise. **120 jeunes valdoisiens** bénéficieront du 16 au 28 juin 2019, sur la base du volontariat, de la phase de cohésion dans un autre département et 120 jeunes originaires d'autres départements seront accueillis à l'école Saint-Martin-de-France de Pontoise (établissement privé sous contrat).

Cette première mise en œuvre du dispositif concernera au niveau national 2.000 à 3.000 jeunes volontaires. La mise en œuvre sera ensuite progressive. Dès 2020, tous les départements seront en mesure d'accueillir des jeunes, l'objectif étant d'atteindre 800.000 jeunes à terme, au plus tard en 2026.

#Prescri'Forme - l'activité physique sur ordonnance en Île-de-France

Fruit d'un partenariat entre la DRJSCS et l'ARS, Prescri'forme est un dispositif original francilien qui permet à toute personne atteinte d'une maladie chronique de bénéficier d'un accompagnement dans la pratique d'activités physiques et sportives portant des effets bénéfiques sur l'état de santé, scientifiquement reconnus.

En 2018, l'État en Île-de-France a consacré **1,5 M€** au soutien à des actions de promotion de la santé par le sport.

#Mobilisation hivernale sans précédent

Dès le 1er novembre 2018, début de la période hivernale, l'État a renforcé son dispositif de prise en charge des plus démunis en anticipant l'ouverture de nouvelles places d'hébergement d'urgence, en augmentant les maraudes sur la voie publique et en assurant un suivi notamment des situations familiales.

Le Samu social 93 sur le terrain @ Thierry Beaucap

Davantage de moyens financiers au Samu social ont été mobilisés permettant ainsi au standard du 115 de fonctionner 7 jours sur 7 et 24h/24, avec des agents supplémentaires.

Des haltes de nuit, d'une capacité totale de 645 places, ont été ouvertes permettant d'accueillir les sans-abri identifiés tard dans la soirée par les maraudes ou ceux ayant appelé le 115.

Au plus fort de l'hiver 2018-2019, **6 039 places ont été ouvertes** en Île-de-France par les services de l'État. Ces places supplémentaires des "plan hiver" et "plan grand froid", activé 2 fois, ont été entièrement financées par l'État. Plusieurs ministères ont participé à cette solidarité en ouvrant leurs bâtiments pour installer des centres d'hébergement comme le Ministère de la Défense à l'îlot Saint-Germain et le ministère des Sports à l'INSEP.

L'État pérennise 2 200 places en Île-de-France dont 1 400 à Paris et étend le parc de l'hébergement francilien. Au total, **110 000 places d'hébergement sont ouvertes** chaque soir en Île-de-France, un chiffre en hausse de 163 % depuis 10 ans.

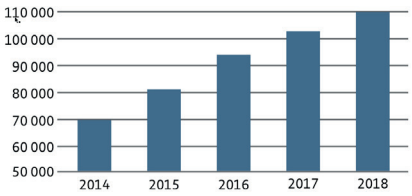

Évolution des capacités d'hébergement en Île-de-France entre 2014 et 2018 (au 31 décembre) @DRIHL

Parallèlement, la stratégie du « **Logement d'abord** » va permettre de développer des solutions supplémentaires pour les ménages pouvant avoir un accès au logement social via l'intermédiation locative et les pensions de famille.

#Hébergement des demandeurs d'asiles et intégration des réfugiés

Maraudes pilotées par la préfecture la région d'Île-de-France, en lien avec la préfecture de police, la ville de Paris et France Terre d'Asile

L'État en Île-de-France a instauré, depuis avril 2018, un dispositif d'accueil des migrants qui, grâce aux maraudes et aux accueils de jour, leur permettent d'être orientée vers les **5 centres d'accueil et d'examen des situations (CAES)** d'Île-de-France.

Dans les CAES, les personnes bénéficient d'une prise en charge sociale, sanitaire et administrative durant une dizaine de jours en moyenne, avant d'être orientées vers un centre d'hébergement adapté à leur situation.

Cet accompagnement réalisé par un opérateur associatif est entièrement financé par l'État à hauteur de 176 M€ en 2019.
Actuellement, les 5 CAES déployés dans la continuité du Centre Premier accueil (fermé en avril 2018), présentent une capacité de **750 places contre 450 auparavant**.

Au total, **20 500 offres d'hébergement** ont déjà été proposées au sein des CAES franciliens.

L'État et la mairie de Paris recherchent conjointement un site disponible à Paris pour l'ouverture d'un 6e centre – le 2e sur Paris, augmentant la **capacité totale à 900 places en CAES**.

Les maraudes menées chaque semaine par la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris sur les principaux points de regroupement ont permis de mettre à l'abri **plus de 7 300 personnes en 2018** et plus de 4 300 depuis janvier 2019.

Les accueils de jour parisiens ont permis d'accueillir plus de **51 600 demandeurs d'asile** depuis avril 2018.

Chiffres clés

Depuis le 1er janvier 2019, le parc d'hébergement d'urgence pour migrants (ex-CHUM) a intégré le dispositif national d'accueil (DNA). La transformation des structures et la création de places supplémentaires a permis d'intégrer dans le DNA francilien :

- **10 005** places dont **8 389** en hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile (HUDA)
- **1 616** en centres provisoires d'hébergement (CPH) dédiés aux réfugiés

Ces places s'ajoutent aux capacités pré-existantes dans le dispositif national d'accueil, portant le total du parc d'hébergement dédiés aux demandeurs d'asile et réfugiés à près de **22 000 places en Île-de-France**.

Mieux intégrer les réfugiés

L'Île-de-France accueille 30 % des personnes bénéficiant de la protection internationale de la France. Bénéficiaires d'un titre de séjour pérenne, ces personnes accèdent au droit commun, comme tout citoyen français. Certaines d'entre elles, en situation de précarité, ont toutefois besoin d'être accompagnées dans leur parcours d'insertion.

C'est pourquoi, le préfet de région Michel Cadot a décidé de centraliser désormais dans les 2 accueils de jour parisiens une offre de services « État » qui s'articulent ensuite autour de 3 axes :

- la formation linguistique ;
- l'insertion professionnelle ;
- l'hébergement et le logement.

Il s'agit, à partir d'un diagnostic complet des situations individuelles (évaluations du niveau de langue, entretiens individuels avec des travailleurs sociaux), de mettre à jour les dossiers administratifs et d'établir les bilans professionnels des bénéficiaires. Des solutions concrètes et adaptées leurs sont ensuite proposées pour un renforcement de l'apprentissage du français, un accompagnement vers un projet professionnel et un logement : aides au logement, bilans de compétences, ateliers CV, aide à la recherche d'emploi, inscriptions et accompagnement aux rendez-vous Pôle Emploi, job-dating, etc.

Parallèlement à ces missions, les orientations des demandeurs d'asile accueillis au sein des accueils de jour vers les CAES se poursuivent.

5 #Lutte contre l'habitat indigne

Par son ampleur et sa concentration sur certains territoires déjà fragilisés, la problématique de l'habitat indigne et notamment celle des copropriétés dégradées constitue une réelle priorité urbaine et sociale en Île-de-France.

#Habitat indigne

Sur le plan coercitif, **965 procédures ont été engagées en 2018** au titre du code de la santé publique (1 048 en 2017 et 1 131 en 2016). Deux tiers des procédures concernent Paris et la petite couronne.
Les services de l'agence régionale de santé (ARS) ont également établi au cours de l'année :
- 381 arrêtés d'abrogation, suite à la réalisation des travaux (par les propriétaires ou d'office, par les collectivités ou l'État) ou suite au relogement des occupants ;
- 1 arrêté d'astreinte administrative imposant au propriétaire des pénalités jusqu'à la réalisation des travaux requis (département du Val de Marne).

La loi ÉLAN a permis de généraliser les astreintes administratives en cas de non-respect de mesures de police de lutte contre l'habitat indigne afin d'accentuer la pression sur les propriétaires indélicats.

Les dégradations et la paupérisation de certains segments de parc relèvent de plus en plus d'un traitement urbain d'ensemble et ne peuvent plus être appréhendées à l'échelle du logement ou de l'immeuble.
L'appel à projet régional « stratégie urbaine de lutte contre l'habitat indigne » de la DRIHL et de l'ARS visant à requalifier des îlots dégradés d'habitat ancien , a permis d'étudier une vingtaine de sites avant d'apporter un soutien financier auprès de 13 collectivités lauréates au titre de la phase opérationnelle (traitement urbain à l'échelle de l'Îlot, voire du quartier). En 2018, la signature de conventions portant sur l'engagement des phases opérationnelles des projets d'Est-Ensemble, d'Ivry-sur-Seine et d'Argenteuil a permis d'engager financièrement **4,5 M€**.

L'étude « L'habitat indigne en Île-de-France » publiée par la DRIHL et l'Institut d'aménagement et d'urbanisme (IAU) fin 2018, dresse un état des lieux : (157 000 logements privés sont potentiellement indignes, soit 4 % du parc privé) et identifie les multiples formes que revêt cet habitat indigne : logements insalubres, exposition au plomb, constructions présentant un risque de péril, hôtels meublés dangereux, copropriétés dégradées, locaux impropres à l'habitation (cabanons, caves, greniers…). Elle souligne l'augmentation du phénomène de division pavillonnaire.

FOCUS sur la division pavillonnaire

Dans un souci de prévention des situations à risque, l'État francilien se mobilise sur un nouveau phénomène : la division pavillonnaire qui devient à risque lorsqu'elle produit des logements ne répondant pas aux critères d'habitabilité réglementaire. Difficilement maîtrisable par les pouvoirs publics, elle dissimule souvent les pratiques douteuses de bailleurs peu scrupuleux. Certaines communes populaires craignent ainsi, avec la dégradation de leur offre pavillonnaire, de perdre un des leviers possibles du maintien de leur mixité sociale. En vue de définir un plan de prévention, la DRIHL a lancé un diagnostic des tissus pavillonnaires fragiles. Ce diagnostic permettra de définir une intervention ciblée selon les territoires et le cas échéant d'adapter les dispositifs existants.

#Copropriétés dégradées

Le Plan Initiative Copropriétés lancé le 10 octobre 2018 par le ministre en charge de la Ville et du Logement renforce les moyens d'intervention auprès de toutes les copropriétés en difficulté inscrites dans un dispositif opérationnel d'amélioration de l'habitat. Un comité régional de suivi assure la mise en œuvre du plan.

L'expérience de Grigny 2

L'opération de requalification des copropriétés dégradées d'intérêt national (ORCOD-IN) de Grigny 2, est emblématique de l'implication de l'État pour le sauvetage d'une copropriété de 5 000 logements, deuxième cas avec celui de Clichy-sous-Bois. Elle engage collectivement et à long terme les acteurs publics à transformer le système de gestion de la copropriété et à requalifier durablement le quartier en mobilisant des moyens exceptionnels.

L'Établissement public foncier d'Île de France (EPFIF), chargé de conduire l'ORCOD-IN, agit particulièrement sur trois axes : la mise en œuvre du plan de sauvegarde, le déploiement de l'intervention immobilière et la préparation du projet urbain. Les services l'État accompagnent la mise en œuvre de ce dispositif en participant au suivi opérationnel des actions, en délivrant les subventions de l'Anah et appuyant l'EPFIF dans ses démarches.

L'année 2017 avait été celle de l'individualisation du réseau de chaleur en vue du raccordement à la géothermie, en vue d'une maîtrise durable des charges de chauffage et dans l'objectif de scission de la copropriété. Cette scission s'est poursuivie en 2018 pour aboutir bientôt à la dissolution du syndicat principal et à un apurement de la dette.

L'EPFIF a commencé à acquérir des logements. En ce qui concerne l'accompagnement des 27 syndicats secondaires, l'un des chantiers prioritaires de 2018 a été l'identification des travaux d'urgence nécessaires à la sécurité des habitants et la préparation de la mise en œuvre de ces travaux à court terme.

Le projet urbain a été validé en mars 2019.

“”

Gilles Bouvelot,
Directeur général de l'Établissement public foncier d'Île de France (EPFIF)

epf ILE-DE-FRANCE

Quelles ont été les avancées en matière de copropriétés dégradées en 2018 ?

La mobilisation foncière réalisée par l'EPF Ile-de-France est un préalable indispensable pour répondre aux impératifs de développement urbain à la fois en termes de diversité d'offre et de volume. Toutes ces interventions foncières permettent de générer la production de nouveaux programmes de logements, d'accompagner les communes déficitaires en logements sociaux et d'agir sur le long terme. Ainsi en 2018, le niveau de cessions a atteint un pic historique en dépassant le seuil des 7 000 logements générés et des 400 millions d'euros d'acquisition.

L'EPF Ile-de-France est un acteur majeur de la lutte contre l'habitat indigne par son activité de recyclage urbain, de son intervention ciblée contre les marchands de sommeil et par le pilotage des opérations de requalification de copropriétés dégradées d'intérêt national. La première d'entre elles à Clichy-sous-Bois représente à elle seule 90 000 m² avec un objectif de démolition de 1 150 logements et de 1 400 à reconstruire.

Au-delà de ses interventions « traditionnelles », l'EPF Île-de-France est le partenaire foncier des principales mutations urbaines, des grandes opérations d'urbanisme au service des stratégies portées par ses mandants - l'Etat et la Région en premier lieu. Il mobilise le foncier à ce titre, autour des gares du futur Grand Paris Express pour favoriser le développement équilibré de nouveaux quartiers et organiser leur mutation (2,2 milliards d'euros d'engagements conventionnels à fin 2018). Il est l'opérateur foncier de la Solidéo sur les sites des villages olympiques.

6 #Lutte contre les discriminations

#Égalité professionnelle et lutte contre les agissements sexistes

L'égalité entre les femmes et les hommes a été consacrée « Grande cause nationale » par le Président de la République, lors de son discours à l'Élysée, le 25 novembre 2017.

L'État régional, par l'action de la DIRECCTE, mobilise les services du système d'inspection du travail pour agir en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Chiffres clés

1 216 accords d'entreprises et **416** plans d'action sur l'égalité professionnelle, prévus par le code du travail, enregistrés par la Direccte d'Île-de-France en 2018 soit au total **1 632** textes

283 lettres rappelant les employeurs à leurs obligations, suite aux contrôles des agents de l'inspection du travail

38 entreprises mises en demeure de se conformer à la loi et de négocier un accord ou à défaut d'établir un plan d'action sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes; et **16** décisions de pénalité financière notifiées en 2018 (soit 75 depuis 2013)

#Violences sexistes et sexuelles au travail

Représentant 20 % de l'emploi en France, la fonction publique se doit d'être exemplaire en matière d'égalité professionnelle, de façon à favoriser la cohésion sociale et à être représentative de la société qu'elle sert.

A ce titre, la préfecture de région via la Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE) a lancé, à l'occasion du 25 novembre 2018, une **consultation des agents des services déconcentrés de l'État en Île-de-France** en vue de les sensibiliser sur le sujet et de déterminer leurs besoins et attentes dans le cadre d'une future campagne d'information interne sur les violences sexistes et sexuelles au travail, prévue pour 2019.

Chiffres clés

8 procès-verbaux et **2 signalements fondés sur l'article 40 du code de procédure pénale** transmis par les agents de la DIRECCTE aux parquets de la région pour des faits de harcèlement sexuel, agression sexuelle, discrimination à l'embauche.

Les résultats

Entre le 10 décembre 2018 et le 31 janvier 2019, 1 262 agents des services déconcentrés de l'État en Île-de-France ont participé à l'enquête, dont 77, 25 % de femmes.
Si la majorité des agents se sent capable d'identifier ce qui relève ou non de violences, deux tiers d'entre eux déclarent ne pas connaître le cadre juridique en vigueur.
Les agents affirment se sentir mal informés sur les procédures à suivre s'ils ou elles ont été victimes ou témoins de violences. Deux tiers disent ne pas connaître les dispositifs d'aide aux victimes internes à l'administration ni ceux destinés au grand public. Et 70 % des répondants estiment que les agents de leur service/administration sont plutôt mal ou mal informés sur les procédures à suivre s'ils ou elles sont victimes ou témoins de violences.
Un répondant sur cinq déclare avoir déjà été victime de violences ou de harcèlement sexuel au travail. Pour 46 % des victimes, l'auteur des violences était le supérieur hiérarchique, pour 45 %, c'était un collègue. Plus d'un agent sur deux a eu connaissance d'au moins une situation de violence sexiste ou sexuelle dans le cadre professionnel.

#Lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains à Paris

Dans chaque département, la commission de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle, créée par la loi du 13 avril 2016, permet à toute personne majeure souhaitant arrêter la prostitution d'être accompagnée dans un projet d'insertion professionnelle et social par une association agréée à cet effet. Co-présidé par le préfet de police et le secrétaire général de la préfecture de Paris, la commission parisienne a été installée le 7 juillet 2017 à Paris.
Pour pouvoir présenter des parcours de sortie de prostitution, les associations spécialisées doivent obtenir un agrément, délivré par le préfet. 7 associations ont été agréées : l'Amicale du Nid, le Mouvement du Nid, Aux Captifs la libération, l'Association nationale de réadaptation sociale (ANRS) et l'Association Foyer Jorbalan (AFJ), l'Association Altaïr et Les Amis Du Bus Des Femmes.

Chiffres clés

7 Associations agréées

67 demandes d'entrée dans un parcours de sortie de la prostitution depuis la mise en place de la commission

45 parcours de sortie en cours à Paris

#SERVICES AUX PUBLICS : ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ

Evolution des technologies, des usages, des méthodes, évolution de la gouvernance des territoires et de leurs compétences… L'accélération de la transformation de la société que nous connaissons ces dernières années invite l'Etat à réinventer et à s'adapter dans les conduites des politiques publiques.
Pour cela, le gouvernement a lancé plusieurs plans d'actions qui visent répondre au plus près des besoins des usagers du service public : Action publique 2022, stratégie numérique de l'Etat avec notamment le prélèvement à la source, etc.

Outre la déclinaison régionale de ses politiques, les services de l'Etat en Île-de-France ont innové avec le lancement par la préfecture de région du premier chatbot "Noa" destiné à répondre aux questions administratives des start-up, l'accueil personnalisé sur rendez-vous proposé par la DRFIP aux contribuables ou encore avec la création par la DIRECCTE de la cellule de continuité économique dédiée aux entreprises victimes d'évènements exceptionnels.

1 #Réforme territoriale de l'Etat pour s'adapter à la nouvelle gouvernance francilienne

Le Premier ministre a engagé, en octobre 2017, la réforme « Action publique 2022 » qui vise « à améliorer la qualité des services publics, offrir un environnement de travail modernisé aux fonctionnaires et maîtriser les dépenses publiques en optimisant les moyens ».

Concernant l'organisation territoriale des services publics, la circulaire du Premier ministre du 24 juillet 2018 a permis à Michel Cadot, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, de formuler des propositions guidées par deux orientations majeures : le souhait d'un pilotage resserré avec des directions régionales moins nombreuses, une organisation tenant mieux compte du fait métropolitain.

#Recentrage de l'État en Île-de-France sur son cœur de mission

L'État en Île-de-France a besoin d'accroître ses capacités d'anticipation et d'accompagnement des projets indispensables à l'attractivité de la région, sous l'angle des transports, de l'aménagement et du développement de l'offre de logement. Il doit accompagner les projets du Grand Paris des transports, les projets innovants et/ou à fort enjeu stratégique tels que l'opération d'intérêt national (OIN) Paris-Versailles-Saclay, l'écosystème financier de la Défense, le «projet Disney», les JOP 2024, le développement du « Grand Roissy » …

A ce titre, l'échelle régionale doit être réaffirmée comme étant le niveau pertinent pour développer une vision stratégique et donner une cohérence d'ensemble à l'action territoriale de l'État comme le prévoit le décret de 2015 portant Charte de la déconcentration.

Les deux principales évolutions sont les suivantes :

- s'agissant de la DIRECCTE, l'essentiel des attributions de développement économique relèvent désormais du Conseil régional. Les missions économiques se sont resserrées dès 2018 au profit des entreprises qui connaissent des difficultés (PSE, restructurations, conventions de revitalisation…) et sur des thématiques d'envergures nationales (filières stratégiques et innovation).
- fusion de la DRIEA et la DRIEE à horizon 2020 : ces directions recensent en effet de nombreuses politiques publiques à l'interface de leurs champs de compétences respectifs : risques naturels et technologiques (PPRN et PPRT comprennent toujours un important volet urbanisme), qualité de l'air (plan de protection de l'atmosphère, création de zones de ZFE…), transition énergétique (développement de réseaux de chaleur pour la DRIEE, rénovation énergétique des bâtiments pour la DRIEA)… .

#Affirmation du fait métropolitain en Île-de-France

La réforme de l'Etat territorial doit permettre de mieux tenir compte du fait métropolitain. La lisibilité dans l'esprit des Franciliens de la petite couronne en sera d'autant plus aisée que les organisations administratives seront souples, modulaires et affranchies des limites strictement territoriales.

C'est en ce sens, que le préfet de région avec les préfets de département de petite couronne a mis en place un comité métropolitain exécutif (COMEX) en mai 2019 permettant d'évoquer les dossiers stratégiques avec les plus forts enjeux de coordination, en présence du ou des directeurs régionaux concernés.

La cohérence de l'action de l'État sera ainsi renforcée dans la petite couronne, caractérisée par une forte homogénéité des territoires.

D'autre part, la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris sera amené cette année à adapter également son organisation interne pour mieux prendre en compte le fait métropolitain.

2 #Prélèvement à la source personnalisé

#Impôts en temps réel

La mise en place du prélèvement à la source en 2018 en est l'un des exemples majeurs de modernisation de l'action publique. Le prélèvement à la source est une adaptation de l'impôt, évoluant au plus près des situations personnelles. L'Etat agit désormais en temps réel au profit de ses usagers et ce grâce aux nouveaux espaces personnels sécurisés impots.gouv.fr. qui permettent un lien direct entre le citoyen et son service des impôts.

D'importants travaux de fiabilisation d'identification des contribuables ont été menés en 2018, avec l'appariement entre les déclarations des employeurs redevables et les salariés pour lesquels l'impôt à la source était prélevé.

Les services de paye des agents de l'État, des collectivités et de certains établissements publics, ont été accompagnés soit 214 520 agents concernés ainsi que les 334 806 pensionnés de l'État en région.

#Accueil Personnalisé sur Rendez-Vous

Lancé en 2018, l'Accueil Personnalisé sur Rendez-Vous est un dispositif qui permet à l'usager d'être reçu sur rendez-vous, téléphonique ou physique. Cela lui évite l'attente et permet à l'administration de donner un conseil de qualité car préparé préalablement sur les sujets complexes.

Cette offre nouvelle est rendue possible notamment grâce aux outils numériques, plus de 22% des « rendez-vous » étant pris directement par l'usager, en ligne. Ce dernier peut, en dehors des heures d'ouverture des services, solliciter une rencontre. En cas de question simple, la réponse pourra lui être apportée par téléphone évitant tout déplacement. En cas de complexité, le rendez-vous sera proposé en fonction des disponibilités de l'usager et du service.

198 000 « rendez-vous » de ce type ont ainsi été proposés au niveau national en 2018 dont 31 156 en Île-de-France, avec un taux de satisfaction des usagers optimal, soit 82 %.

La demande a plus que triplé au cours de 2018 et devrait encore progresser en 2019 avec la mise en place d'un bouton de prise de rendez-vous dans l'Espace particulier des usagers du site impots.gouv.fr.

3 #Chatbot des services de l'État en Île-de-France

Noa, à l'initiative de la préfecture de la région d'Île-de-France installée depuis l'été 2017 au cœur de French Tech central à Station F, est le fruit de l'appel à projets du programme d'investissements d'avenir (PIA) qui vise à développer des services publics innovants à destination des start-up.

Le chatbot Noa « Nous Orienter dans l'Administration », lancé en mars 2019 par le préfet de la région d'Île-de-France, a été créé pour faciliter les démarches administratives des start-up franciliennes. Véritable innovation dans le secteur administratif, Noa est un conseiller virtuel capable de simuler une conversation entre les start-up et une dizaine d'administrations de l'État en Île-de-France.

Accessible depuis plusieurs sites internet administratifs dont celui de la préfecture de région ainsi que ceux de Pôle emploi Île-de-France et de French Tech Central, le chatbot permet un accès rapide et simple à un interlocuteur compétent, capable de donner des informations relatives aux démarches administratives 24h/24, en français et en anglais, sur : la création d'entreprise sur différents aspects comme le recrutement, la fiscalité, l'import/export, les obligations sociales, la propriété industrielle… Son champ d'action et de compétence s'élargira progressivement à de nouvelles démarches comme le développement de l'activité ou l'internationalisation.

4 #Cellule de continuité économique

Attentats de novembre 2015, inondations de juin 2016, intempéries de début 2018, crise des gilets jaunes et autres mouvements sociaux de 2018, explosion de la rue de Trévise… Pour faire face à des évènements d'une telle ampleur et exceptionnels, l'Etat en Île-de-France a fait évoluer progressivement depuis 2015 son service d'accompagnement des TPE et PME de la DIRECCTE vers une véritable cellule de continuité économique pour les entreprises victimes de ces aléas souvent tragiques.

Au cours de l'année 2018, près de **200 entreprises ont été ainsi accompagnées en Île-de-France**, soit près de 2 000 emplois.

Disponibilité, écoute, coordination entre opérateurs publics, rapidité d'action auprès des entreprises confrontées à des urgences économiques sont les maîtres mots de cette nouvelle forme de service public : cette cellule a pour objectif de proposer un guichet unique permettant aux entreprises d'être orientées vers les dispositifs mis en place auprès des différentes institutions (DRFiP, URSSAF, Préfecture de Police, FFA, Banque de France, bpifrance, Collectivités…) afin de limiter les conséquences économique de ces évènements.

Cette organisation qui a fait ses preuves a été préservée et confortée dans le nouveau service économique de l'État en Île-de-France installé en 2019.

#REMERCIEMENTS

Les préfectures de département : Paris, Seine-et-Marne, Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Val-d'Oise

Les directions régionales :

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE)
Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France (DRIEE)
Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS)
Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRIAAF)
Direction régionale des affaires culturelles (DRAC)
Direction régionale des finances publiques (DRFIP)
Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Île-de-France (DRIHL)
Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France (DRIEA)
Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE)

Et les établissements publics de l'État en Île-de-France

#CRÉDITS

Directeur de la publication : Michel Cadot
Rédactrice en chef : Amandine Martin
Conception graphique : Laurent Lemoine-Busserolle
& Riyad Hadji (SRCI)
Impression : PDI
Mai 2019

#NOTES

#NOTES

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
ÎLE-DE-FRANCE

5 rue Leblanc - 75911 Paris cedex 15

01 82 52 40 00

http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france